

L'an deux mil seize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Dampierre-les-Bois s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc TIROLE.

Etaient présents : Mme Tatiana CARON LAGNACH, M. Claude DORIOT, M. Jacques EGGENSCHWILLER, Mme Maryse GRANDJEAN, M. Jean-Claude JOURDAIN, M. Daniel LEHMANN, M. Vincent MULLER, M. Lionel PIEGELIN, Mme Evelyne PISANI, M. René RICHE, Mme Gisèle THIERY, M. Marc TIROLE, M. Gilles VALDENAIRE.

Etaient absents excusés : Mme Claire BERTHELOT, Mme Gaëlle DAUCOURT, M. Hervé GARRET, Mme Danielle LORION, Mme Annelise TABET.

Etait absent non excusé : Néant.

Il a été prononcé, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme Evelyne PISANI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du conseil municipal : 21 juin 2016.

Ordre du jour :

- Travaux de voirie rue des Minerais : attribution du marché
- Subvention Fonds de soutien à l'investissement local
- Renégociation prêts bancaires
- Création de postes
- Subvention école maternelle
- Enseignement de la natation
- Agence postale
- Demande d'acquisition terrain : M. JOURNOT
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 17 mai 2016.

**N° 01-06-2016 – VOIRIE : ATTRIBUTION MARCHÉ : TRAVAUX de VOIRIE
RUE des MINERAIS :**

Le maire rappelle que les travaux d'assainissement ont été engagés début mai par Pays de Montbéliard Agglomération sur la rue des Minerais.

La présente consultation concerne le calibrage et le renforcement de la rue des Minerais.

Objet, forme et durée du marché :

Les prestations n'ont ni été alloties, ni décomposées en tranches.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

L'estimation de l'opération était de 142 880 € HT.

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Rappel de la Procédure :

Cette consultation a été lancée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics relatif aux marchés à procédure adaptée.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 27 mai 2016 à l'EST REPUBLICAIN et sur la plateforme de dématérialisation e-marchespublics.com pour une date limite de remise des offres fixée au 17 juin 2016 à 17 heures.

Les pièces constitutives du dossier de consultation étaient téléchargeables à l'adresse suivante : www.e-marchespublics.com

4 plis ont été reçus, conformément aux stipulations du règlement de la consultation et de l'avis d'appel public à la concurrence.

Attribution du marché :

Les critères pondérés retenus pour la sélection des offres ont été les suivants :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique : 40%

Il est proposé, après analyse, de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse, à savoir :

L'entreprise CLIMENT, 9 route d'Audincourt - BP 13119 - 25420 Voujeaucourt, pour un montant de 120 265 € HT, soit 144 318 € TTC.

Le groupement ayant fourni les attestations fiscales et sociales, il peut être attributaire du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les dispositions du rapport
- Attribue le marché à l'entreprise précitée,
- Autorise le Maire à signer le marché, les avenants éventuels et tous documents afférents à cette affaire.

N° 02-06-2016 – BATIMENTS : SUBVENTION FONDS de SOUTIEN à l'INVESTISSEMENT LOCAL - AMENAGEMENT d'un BATIMENT en ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Le maire rappelle que la tranche conditionnelle pour le projet d'aménagement d'un bâtiment en accueil périscolaire été affermie par ordre de service le 27 avril 2016. Il ajoute que des demandes de subvention seront sollicitées pour ce projet.

Il fait part de l'échéance du 31 juillet 2016 pour solliciter une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter une subvention pour l'aménagement d'un bâtiment en accueil périscolaire, au titre du fonds de soutien à l'investissement,
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant attribution de la subvention,
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce projet.

N° 03-06-2016 - FINANCES : RENEGOCIATION PRÊTS BANCAIRES :

CONSIDÉRANT les emprunts et l'état de la dette sur le budget communal :

Prêts banque populaire :

2010 -Aménagement entrée village :

N° 07144821
Emprunt 900 000 € sur 20 ans
au taux de 3.70 %

Montant annuité (trimestrielle) :
15 970.90 €

Dernière annuité : 2030

2013 -Aménagement rue de Fesches et Centre :

N° 07115777
Emprunt 400 000 € sur 15 ans
au taux de 3.45 %

Montant annuité (trimestrielle) :
8 567.87 €

Dernière annuité : 2028

CONSIDÉRANT la situation actuelle de l'offre bancaire, en particulier les taux d'emprunts beaucoup plus favorables aujourd'hui qu'à la signature de ces différents emprunts,

Monsieur le maire indique que la Banque Populaire a transmis une proposition de renégociation pour les deux prêts cités ci-dessus : Proposition de renégociation : taux 2.30 %.

VU l'avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de renégociation de la Banque Populaire au taux de 2.30% pour les deux prêts cités ci-dessus,

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

N° 04-06-2016 : PERSONNEL : CREATION de POSTE :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe afin d'assurer les missions d'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments communaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 1^{er} septembre 2016, d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 04-01-06-2016 – PERSONNEL : CREATION de POSTE :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
- Vu le budget communal,
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'ATSEM 1^{er} classe afin d'assurer les missions d'assistance à l'enseignant et le nettoyage des locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 2 septembre 2016, d'un poste d'ATSEM 1^{er} classe non complet à hauteur de 30/35^{ème}, correspondant à l'IB 342,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

N° 05-06-2016 – FINANCES : REMBOURSEMENT FRAIS ÉCOLE MATERNELLE :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait donné son accord pour prendre en charge l'achat d'une mini chaîne et deux téléphones pour l'école maternelle. Il explique que la coopérative de l'école maternelle s'est acquittée de la facture.

Il propose au conseil le remboursement des frais engagés par la coopérative pour un montant de 270 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à procéder au remboursement des frais engagés pour l'achat de la mini chaîne et des deux téléphones pour un montant total de 270 €.

N° 06-06- 2016 - ENSEIGNEMENT de la NATATION :

De gros travaux de réfection vont être réalisés au centre aquatique de Delle où les élèves de Dampierre pratiquent la natation.

L'établissement sera fermé du 1^{er} septembre au 30 novembre 2016.

L'enseignement de la nation ne pourra donc pas se faire durant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2016/2017.

N° 07-06-2016 - TRANSFORMATION de La POSTE en RELAIS POSTE :

La Direction Régionale de La Poste nous a récemment fait part des difficultés à maintenir la présence postale du bureau de Dampierre Les Bois sous sa forme actuelle, suite à la baisse importante de sa fréquentation.

Après concertation, deux hypothèses étaient envisageables pour pérenniser ce service :

- La reprise de ce service par les services communaux,
- Le transfert de l'agence postale à un commerçant.

La commune ayant décidé de ne pas créer d'agence postale communale, il est proposé d'autoriser le transfert de l'activité postale à un commerce de Dampierre les Bois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le transfert de l'activité postale chez un commerçant,

DECIDE également que l'installation de ce Relais Poste Commerçant pourra avoir lieu à partir du 1er août 2016.

N° 08-06-2016 - DEMANDE D'ACQUISITION TERRAIN : M. JOURNOT :

M. Journot Sébastien construit actuellement sa maison d'habitation rue de la Loge. Il sollicite le conseil municipal pour acquérir une partie de terrain communal situé rue de la Loge afin d'améliorer l'agencement de ses emplacements de parking.

Les frais de bornages et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Les services des domaines seront sollicités pour une estimation. Un piquetage sur le terrain sera nécessaire pour connaître la distance de terrain restante par rapport à la route.

N° 09-06-2016 - QUESTIONS DIVERSES :

- 🚧 Début de l'enquête publique Combe Saint Laurent : la prochaine permanence du commissaire enquêteur : samedi 25 juin
- 🚧 Travaux de l'école et des ateliers : la cuve à eau sera prochainement posée aux ateliers, la structure du préau est montée. Le mobilier pour l'école est arrivé.
- 🚧 Remise des dictionnaires : jeudi 30 juin à 18h30

Ordre des délibérations traitées lors de la présente séance :

- 01-06-2016– Attribution de marché : travaux de voirie rue des Minerais
- 02-06-2016 – Subvention Fonds de soutien à l’investissement local : périscolaire
- 03-06-2016 – Renégociation prêts bancaires
- 04-06-2016 – Création de poste : adjoint technique
- 04-01-06-2016 – Création de poste : ATSEM
- 05-06-2016 – Remboursement frais école maternelle
- 06-06-2016 – Enseignement de la natation
- 07-06-2016 – Transformation de la poste en relais poste
- 08-06-2016 – Demande d’acquisition de terrain par M. JOURNOT
- 09-06-2016 – Questions diverses